

Les beaux discours n'engagent...

... pas seulement ceux qui les écoutent ! En tout cas, espérons-le car, comme à l'accoutumée, la période du Salon de l'Agriculture fait la part belle aux annonces et déclarations en tous genres. L'agriculture est la star pendant quelques jours, profitons-en !

Que ce soit le discours du Président de la République sur la contribution positive de l'agriculture aux enjeux du changement climatique, la réaffirmation du Ministre de l'Agriculture de son soutien au « produire plus et mieux » que nous défendons depuis longtemps, ou encore l'annonce - enfin ! - de la validation par Bruxelles de l'équivalence au verdissement pour les exploitations maïs, ... il ne manque presque rien... Enfin si ! Quelques mesures concrètes, à commencer par l'évacuation de la ZAD de Sivens ou quelques décisions courageuses sur les facteurs de production !

Le chiffre du mois

32 % : c'est la part de marché de l'E10 dans les essences en 2014 (+3 points en 1 an)

NOUVELLE PRÉSIDENTIE À L'AGPM

Le Conseil d'Administration de l'AGPM, réuni le 24 février 2015, a élu Daniel PEYRAUBE (Landes) à la Présidence de l'Association Générale des Producteurs de Maïs.

Daniel Peyraube, 43 ans, est agriculteur dans les Landes installé depuis 20 ans sur une exploitation de 130 ha. Producteur de maïs grain, maïs semence et maïs doux, il est également éleveur de blondes d'Aquitaine et de volailles.

Daniel Peyraube est administrateur de l'AGPM depuis 12 ans et membre du Bureau depuis 10 ans. Après avoir été Trésorier et Secrétaire Général, il avait été nommé Président délégué adjoint il y a un an. Il est par ailleurs Secrétaire Général de la FDSEA des Landes, membre de la Chambre d'Agriculture des Landes et Administrateur du groupe coopératif Maïsadour.

Après 17 années de Présidence de l'AGPM Christophe TERRAIN avait annoncé, à l'occasion du dernier Sommet du Végétal le 11 février dernier, sa volonté de passer le relais. Le Conseil d'Administration a salué son engagement passionné au service des hommes, de la plante maïs et de ses filières, sa grande force syndicale, son engagement vrai, désintéressé, avec rigueur et droiture, sans oublier le grand sens du collectif qui le caractérise. Christophe Terrain poursuivra son engagement au service du maïs, et, plus globalement, du progrès et de l'innovation agronomique en tant que Président d'ARVALIS.



Le Bureau de l'AGPM

Président : Daniel PEYRAUBE (Landes)

Secrétaire Général : Anne-Claire VIAL (Drôme)

Secrétaire Général Adjoint : Jean-Michel SCHAEFFER (Bas-Rhin)

Trésorier : Arnaud RONDEAU (Yonne)

Vice-Présidents : Christian SCHNEIDER (Bas-Rhin), Joël ARNAUD (Puy-de-Dôme), Pierre BLANC (Tarn-et-Garonne), Jean-Paul LATASTÉ (Landes), Daniel MARTIN (Ain).

Autres Membres du Bureau : Jean-François ARNAULD (Charente-Maritime), Eric FRETILLERE (Dordogne), Georges GALARDON (Côtes d'Armor), Franck LABORDE (Pyrénées-Atlantiques), François LABORDE (Pyrénées-Atlantiques), Jean-Louis LAURENT (Allier), Marc MOSER (Bas-Rhin), Thomas THUET (Haut-Rhin), François TISHMACHER (Haut-Rhin), Thierry VANDAME (Landes), Pierre VINCENS (Tarn).

Invité es qualité : Christian PEES (Président Coop de France-Métiers du grain), Christophe TERRAIN (Président ARVALIS)

ÉQUIVALENCE AU VERDISSEMENT

VALIDATION DU DISPOSITIF ENFIN ANNONCÉE AU SIA

Lors de sa visite sur le Salon International de l'Agriculture et de sa présence sur le stand des céréaliers français, le Commissaire Européen à l'Agriculture a annoncé l'acceptation du dispositif d'équivalence français. C'est donc un résultat très positif pour l'AGPM, même si les dispositions concrètes d'application nécessitent encore quelques ajustements avec les services du ministère de l'Agriculture. Le Commissaire Hogan a d'ailleurs rappelé que ce dossier constituait un bel exemple de simplification. C'est un objectif

que nous ne perdons pas de vue à l'AGPM ! La certification du verdissement pour les exploitations concernées doit rester la plus simple et la plus pragmatique possible !

Pour rappel, la certification concernera toutes les exploitations ayant une surface de maïs supérieure à 75 % ne leur permettant pas de respecter les critères de la mesure de diversité d'assolement. La certification, volontaire, concernera les trois mesures du verdissement : le maintien des prairies permanentes, le respect du pourcentage de Surfaces d'Intérêt Ecologique et une couverture hivernale, sur la totalité de la sole, implantée au plus tard 15 jours après la récolte du maïs et détruite au plus tôt le 1^{er} février suivant.

Le cahier des charges définitif sera donc publié dans les prochains jours afin de permettre le démarrage de la certification pour les exploitations spécialisées mais candidates.

Une page dédiée sera ouverte sur le site internet de l'AGPM pour permettre l'inscription des agriculteurs et leur faciliter l'accès à l'information pour constituer le dossier qu'ils devront retourner à l'organisme certificateur dans les meilleurs délais pour disposer du certificat à joindre à leur déclaration PAC, au 15 mai prochain !

Par ailleurs, l'AGPM, en lien avec la CEPAM, relancera très rapidement le lobbying sur le mulching afin de permettre sa reconnaissance dans le dispositif, à la fois pour sa pertinence agronomique mais également pour son intérêt environnemental, et permettre ainsi le maintien du revenu dans les exploitations spécialisées.

MARCHÉ

QUE NOUS RÉSERVE 2015 ?

À l'approche des semis de printemps 2015, plusieurs éléments laissent envisager une baisse des surfaces mondiales, mais qu'en est-il vraiment ?

Premières perspectives de l'USDA

Pour les producteurs américains, le ratio de prix maïs/soja reste un facteur déterminant dans le choix des assolements. S'il plaiderait en faveur du soja jusqu'ici, la perspective d'une récolte abondante en Amérique du sud pèse sur les cours et modifie quelque peu la situation.

L'USDA indiquera le 31 mars les résultats de son enquête annuelle sur les intentions de semis. Toutefois, selon les 1^{ères} tendances, elle prévoit une réduction de la sole maïs 2015 de 1,8 % par rapport à 2014, à 36 Mha, soit une 3^{ème} baisse consécutive depuis 2012 (39,4 Mha).

Instabilité sur la Mer Noire

En Ukraine et en Russie, la situation géopolitique fragilise le secteur agricole. Si la dévaluation de la monnaie peut paraître un atout à l'export, elle rend les importations plus coûteuses. Après 2 années de prix bas, et avec une monnaie dévaluée, les exploitations ukrainiennes pourraient faire des arbitrages dans leurs achats d'intrants. Localement, le maïs présente un potentiel de rentabilité non négligeable, mais son implantation coûte cher et les producteurs ukrainiens pourraient être tentés d'opter pour des génétiques locales (au dépend des semences occidentales), voire réduire leur surface (-5 % selon les 1^{ers} échos). En Russie, même si les surfaces en grain sont plus modestes, elles devraient se maintenir, voire progresser, confirmant la tendance des dernières années.

Consolidation sur l'UE à 28

Les surfaces de maïs devraient légèrement baisser (- 1 % par rapport à 2014) avec une réduction concentrée essentiellement sur l'UE à 15, en particulier Italie, Espagne et France mais en progression sur les pays d'Europe Centrale et de l'Est (Roumanie, Bulgarie voire Hongrie). En France, vue la

hausse des emblavements de cultures d'hiver, la sole de printemps sera réduite pour 2015. Dans ce contexte, et malgré des réserves d'eau (là où elles existent) correctement remplies, la sole maïs grain pourrait se contracter de 3 % environ.

SALON DE L'AGRICULTURE

LE MAÏS A L'HONNEUR

Le SIA s'est ouvert avec la visite du Président de la République. Les céréaliers ont eu l'honneur d'accueillir en privé le Président Hollande pour quelques échanges sur la production céréalière et ses atouts.



Le Président de l'AGPM a pu défendre l'enjeu de la production, de la simplification et l'économie des territoires dans un dialogue constructif avec le Président Hollande. C'est ensuite à l'occasion d'un échange avec le Commissaire Hogan sur l'Odyssée Végétale que l'acceptation du dispositif de certification du verdissement via la couverture hivernale des sols a été annoncée au Président de l'AGPM. Les événements se sont poursuivis avec des déjeuners sur la Terrasse des Céréales permettant un dialogue entre céréaliers et grandes personnalités du paysage, politique, institutionnel ou économique.

Les journalistes ont été invités à découvrir la filière des bioplastiques à travers une conférence de presse qui leur a permis d'échanger avec les acteurs de la filière et de découvrir plusieurs exemples d'utilisations à travers des produits du quotidien et une imprimante 3D en fonctionnement avec du fil en bioplastique. Une animation sur le compostage leur a fait ressentir toute l'importance de cette filière pour l'économie circulaire.

Visiteurs du salon invités à découvrir un épi épatant

Deux animations ont été par ailleurs organisées sur l'espace de l'Odyssée Végétale autour d'un quizz sur le maïs. Les nombreux visiteurs sont repartis avec des pop-corn après avoir découvert un épi épatant.



DIABROTICA : VALIDATION D'UN NOUVEL ACCORD INTERPROFESSIONNEL

L'accord interprofessionnel encadrant la caisse de solidarité a été revu. Afin de poursuivre l'accompagnement de la lutte dans ce nouveau cadre, un fonds a été mis en place sur la base d'un nouvel accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics et paru au JO le 29 janvier. Il permettra de financer des actions en accord avec la recommandation européenne comme le piégeage, la formation des techniciens ou des agriculteurs, des projets de recherche appliqués et fondamentaux sur les moyens de lutte...

Sa gestion restera confiée au GNIS sous l'égide d'un comité de pilotage composé des représentants des signataires de l'accord. Le volet des indemnités sera déclenché pour la dernière fois afin d'accompagner les producteurs de maïs qui avaient mis en place les mesures de lutte obligatoires suite aux captures faites courant été 2013, sur la base du fonctionnement du mécanisme de solidarité (prise en charge partagée 50/50 entre État et Profession).

OUTIL PÉDAGOGIQUE SUR LE MAÏS

Le Kit pédagogique « Histoire de la domestication du maïs » propose aux professeurs de biologie des lycées de faire découvrir à leurs élèves, l'histoire du maïs de son origine aux techniques de sélection modernes actuelles.

Il est réalisé par le GNIS en collaboration avec l'Association des Professeurs de Biologie et de Géologie.

600 exemplaires sont déjà dans les classes.

SOMMET DU VÉGÉTAL

Le SDV 2015 à Mont-de-Marsan restera dans les mémoires, avec des plateaux de qualité sur la liberté d'entreprendre, la présence du Ministre de l'Agriculture, 600 congressistes et des moments forts en émotion autour du maïs et de Christophe Terrain pour qui c'était la dernière édition à la Présidence de l'AGPM.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations au 1^{ER} JANVIER 2015
CAMPAGNE 2014/2015

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/01/15	situation au 01/01/14	100 = 01/01/14
Stocks collecteurs agréés	7 771,8	5 690,3	136,6
Collecte	12 630,3	9 281,9	136,1
Importations*	215,8	224,8	96,0
Amidonnerie	1 127,0	1 124,0	100,3
Semoulerie	181,0	185,0	97,8
Exportations*	3 083,8	2 532,5	121,8
Dt UE	2 991,0	2 267,3	131,9
pays tiers	92,8	265,2	35,0

*chiffres au 01/12

Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1^{ER} JANVIER 2015
CAMPAGNE 2014/2015

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/01/15	situation au 01/01/14	100 = 01/01/14
Blé tendre	2 426,6	2 474,2	98,1
Orge	565,8	627,1	90,2
Maïs	1 621,9	1 528,4	106,1
Autres céréales	377,9	403,2	93,7
TOTAL	4 992,2	5 032,9	99,2

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS

Prix de marché base juillet	JANVIER 2015 Euro/T	JANVIER 2014 Euro/T
Rendu Bordeaux	146,75	165,70
Départ Eure-et-Loir	140,33	162,80
Majorations mensuelles	5,59	5,59